

Association des plaisanciers de Morgat



Flash trimestriel – n° 13

Janvier- Février-Mars 2015

Avec la participation de JP Robillard, A Marhic et D Bournerias

Paëlla



Notre paëlla annuelle a eu lieu samedi 21 février 2015. Une trentaine d'adhérents ont participé à ce moment amical désormais bien rodé.

Extincteurs



Les extincteurs seront disponibles à partir du samedi 4 avril. Estempillés 2015, ils seront valables jusqu'en 2019. Il sera remis un extincteur à tous les adhérents à jour de leur cotisation 2015 (un extincteur par bateau). Cette remise aura lieu au local de l'association lors de la permanence tous les samedis matin de 11H à 12H. Nous ne reprendrons pas les anciens ex-

tincteurs.

Dossiers Nautisme En Finistère

Le "Conseil supérieur de la navigation de plaisance", qui pouvait être considéré comme très important pour l'étude et la résolution de toutes les questions relatives à notre domaine, a "disparu" avec la démission de Gérard d'Aboville. Sa structure se réduit donc à un secrétaire général et son adjoint. Marc Thiercelin qui devait reprendre la présidence s'est heurté aux réticences de la Ministre de l'environnement Ségolène Royal.

La menace d'une taxe pour mouillage dans les aires maritimes protégées semble écartée en ce qui nous concerne, sauf en Corse, après les très vives protestations de tous responsables et en particulier du YCF.

Le Code des ports maritimes est en cours de discussion, jugée difficile. Tandis que le Guide à usage des élus, corrigé et réécrit est distribué à tous les destinataires.



S'agissant de la pêche du bar, après de nombreuses discussions au niveau européen et de nombreux articles de presse, il a été décidé que les pélagiques étaient interdits jusqu'au 30/04 pour préserver les frayères. Les armements ont reçu des subventions modestes et se tournent vers d'autres espèces, mais il n'y a pas eu de décisions vis à vis des ligneurs, bolincheurs, chalutiers etc. Pour les plaisanciers ce devrait être 3 / jour / pêcheur.

NEF abandonne le rythme mensuel des réunions et passe à un rythme trimestriel.

Enfin le Livre Bleu, approuvé, apportera très bientôt un plan d'action concret.

Webcam Diabox Morgat

Depuis fin mars, la capitainerie a mis en place un système qui donne en temps réel :

- les données météo (vitesse et direction du vent, température, pression, humidité et pluie)

- une vue animée du port devant la capitainerie.

Toutes ces données peuvent ensuite être consultées en temps différé.

Sur internet tapez Diabox et connectez vous à <http://data.diabox.com/>.

Choisissez comme point de relevé : capitainerie de Crozon Morgat (Morgat)

Vous avez les informations météo et la Webcam.



L'application est également disponible sur tablette et téléphone.

Merci à Alain Marhic de nous avoir transmis le mode opératoire.

Ensemblement du port

Un groupe d'étude et de concertation a été créé à l'initiative de la mairie. Deux personnes de l'association en font partie : Jean pierre Robillard et Jean Claude Bournerias.

Mise à jour de la division 240 en application de 1^{er} mai 2015

Règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24 mètres.

- nouvelles zones de navigation

Dans la précédente réglementation, la dotation hauturière s'appliquait à partir de 6 milles d'un abri. Dans la nouvelle réglementation, la dotation semi-hauturière s'applique à partir de 6 milles d'un abri, la dotation hauturière à partir de 60 milles d'un abri.

. jusqu'à 2 milles , pour embarcations non immatriculées.

. de 2 à 6 milles , côtier.

. de 6 à 60 milles , semi-hauturier

. au delà de 60 milles , hauturier

- pour la navigation semi-hauturière:

. VHF fixe obligatoire à partir du 01/01/ 17 (on se contente jusqu'à fin 2016 de 3 fusées parachutes et 2 fumi-gènes)

. VHF portable obligatoire (portée 6 à 15 milles)

. Permis ou CRR obligatoire (CRR obligatoire à l'international et sur bateau loué)

. au delà de 20 milles la SNSM n'intervient pas.

. au delà de 60 milles les navires devront être équipés d'une radiobalise marine cospas-sarsat 406 MHZ. (la VHF n'étant plus utile... sauf pour opération sauvetage par aéronef et VHF portable obligatoire pour même usage)

- La notion de chef de bord a été précisée : responsable

total sauf faute avérée d'une victime.

- les VNM (véhicules nautiques à moteur) pourront naviguer jusqu'à 6 milles si 2 personnes à bord.

- La notion d'abri a été précisée : endroit de la côte où on est en sécurité par mouillage, atterrissage ou accostage et repartir sans assistance.

- obligatoire: chaque gilet doit avoir un dispositif lumineux, lampe torche intégrée, ou dispositif individuel ou cylindre attaché au gilet.

Conseil portuaire

Lors du dernier conseil portuaire du 12 novembre 2014, nous avons fait un certain nombre de demandes qui ont été discutées lors d'une réunion avec les services de la mairie le 26 mars dernier.

- Installation d'une borne électrique sur le terre-plain EST

Il sera procédé dans un premier temps à la recherche du branchement électrique alimentant l'ancienne chaîne de sortie de la digue (côté mer, face à l'ISA) puis l'alimentation en eau se fera lors des travaux de réfection du parking.

- Installation d'un panneau voie sans issue à l'entrée du port

Il sera installé au niveau des barrières

- Installation d'un stop à l'entrée du rond point de la capitainerie pour limiter la vitesse.

Il sera installé un stop de chaque côté du rond point, l'arrêté municipal a été signé.

- Manque de visibilité du panneau « Zone Portuaire »
Un élagage des arbres a été fait pour dégager le panneau.

- Installation de supports vélos sur la digue
Il sera installé des supports vélos identiques à ceux du centre de Morgat.

- Entretien de la digue
Les travaux ont commencé (rebouchage des trous) et seront terminés mi avril.

Le responsable des services techniques nous a aussi indiqué qu'il a été installé 2 nettoyeurs haute pression de chaque côté de la grue. Leur utilisation se fait par des jetons à prendre à la capitainerie.

Il a été mis en service un distributeur de jetons pour accéder aux douches et aux lave linge. Il est possible de payer avec des billets, pièces ou carte bancaire ; l'appareil ne rend pas la monnaie.

Petites annonces

OCEANIS 281 de BENETEAU

Voilier série CLIPPER 2001, SDB, 2 cabines, 6 couchages. Moteur Volvo diesel 18 CV 250 h de marche. Equipement navigation côtière bon état général. Visible à MORGAT 31000 €. Tel 06 84 79 63 56



OCQUETEAU 815

Année 2006, excellent état: Moteur 200 CV Nanni diesel. Propulsion : Ligne d'arbre
Nombre heures moteur : 470h
Visible à Crozon Morgat
Equipement de sécurité côtier. Electronique embarquée: VHF portable - Gps - Traceur - Sondeur - Radio Lecteur cd 43 000 € tél: 06 62 50 56 54



SANGRIA 76

GV, GSE, révisés 2013. Foc et génois à endrailler. HB Mercury 4 CV sail power (70h) avec cde à distance;
Entretenu par professionnel
Radio, CB, sondeur, loch, GPS portable. Electricité refaite 2013 ; Passes coques & vannes 1/4 tour changés 2013; 6300 €
TEL 06 74 77 38 49



Permanences

Tous les samedis : le local est ouvert de 11H à 12H.
Téléphone 02 98 26 29 03



Association des plaisanciers de Morgat Box 7 Port de Morgat 29160 Crozon

Adresse mail : apmorgat@gmail.com

site internet <http://apmorgat.pagesperso-orange.fr/index.htm>